



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

PRESENTATION

PRESIDENT : JEAN-PASCAL FICHÈRE
47 COMMUNES – 54 000 HABITANTS
DOLE (39)

HISTORIQUE

2016 : lancement de l'étude préalable au transfert des compétences Eau et Assainissement

01/01/2017 : extension du territoire à 5 nouvelles communes

01/02/2019 : recrutement d'une chargée de mission pour préparer le transfert

01/01/2020 : prise des compétences Eau, Assainissement collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

EXERCICE DES COMPETENCES

Assainissement collectif :

23 500 abonnés, 343 km de réseaux, 22 stations d'épuration, 98 postes de relevage, 133 déversoirs

Eau potable : 26 500 abonnés répartis dans la SEMOP Doléa et 5 syndicats intercommunaux

CONTACT

Anne ROUSSOT
Responsable service Eau et Assainissement
anne.rousot@grand-dole.fr
03 84 79 42 65

REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX

Réaliser par un bureau d'études en 2016, sur la base d'un questionnaire, puis mis à jour en 2019 par la chargée de mission recrutée, en lien avec le bureau d'études. **Rencontre de l'ensemble des communes et visite de tous les ouvrages.**

Présentation de cet état des lieux au Comité de Pilotage, en ateliers de secteurs avec échanges et questionnement, puis bilan en Conférence des Maires.

CHARTE DE TRANSFERT

Impulsée par les ateliers de secteurs et validée en Conseil Communautaire, elle définit les grandes orientations.

Assainissement :

- Mode de gestion mixte : régie avec prestation de service (PS) et délégations de service public (DSP) existantes.
- Financier : établissement d'un plan pluriannuel d'investissement qui tiendra compte du transfert des excédents et de la capacité d'autofinancement de l'entité concernée, mise en œuvre d'une comptabilité analytique, maintien des tarifs en 2020 et élaboration des prospectives budgétaires et tarifaires dans un second temps.

Eau potable : volonté de maintenir le fonctionnement et l'organisation en place avec les syndicats existants.

EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Création d'une régie à seule autonomie financière avec un conseil d'exploitation. Missions : établissement et suivi des marchés, des DSP et de la PS, gestion budgétaire, suivi des travaux, maîtrise d'œuvre, gestion du SIG, réponse aux DT/DICT, instruction urbanisme et relations partenariales.

Marché de prestation de service en 3 lots géographiques avec :

- Une partie forfaitaire : entretien et exploitation des ouvrages, remplacement du petit matériel, gestion des usagers, service d'astreinte, rédaction de documents liés à l'exploitation.
- Une partie à bon de commande : contrôle de branchements, instruction DT/DICT et inspections télévisées.

CONSEILS

- Nécessité d'implication forte des services au moment de la collecte des données
- Recueillir une copie de tous les contrats, marchés et conventions qui doivent être transférés